

Chapitre 1

Commentaire d'introduction par la vérificatrice générale

Contenu

Introduction	3
Remerciements	8

Commentaire d'introduction par la vérificatrice générale

Introduction

- 1.1** La mission de mon bureau, mentionnée dans notre plan stratégique pour la période de 2014 à 2020, est la suivante :
- Fournir de l'information objective et fiable, en temps opportun, à l'Assemblée législative au sujet du rendement du gouvernement quant à sa prestation de programmes et de services aux citoyens du Nouveau-Brunswick.*
- 1.2** Le présent volume de notre rapport de 2016 contient le rapport de performance sur la salubrité des viandes - programme d'inspection des locaux destinés aux aliments.
- 1.3** Notre objectif pour cet audit était de *déterminer si le ministère de la Santé surveille et fait respecter les lois, les règlements et les directives en place pour s'assurer de la salubrité des viandes destinées à la consommation publique.*
- 1.4** Nous avons également inclus notre chapitre de suivi sur l'état de la mise en œuvre des recommandations des chapitres des audits de performance des années antérieures. Le chapitre de cette année comprend les résultats de notre mission d'examen du suivi des recommandations incluses dans les rapports de performance de 2012 suivants :
- Assurance-maladie – Paiements aux médecins;
 - La cybersanté – Approvisionnement et conflit d'intérêts;
 - Commissions de gestion des déchets solides;
 - Entretien des immobilisations routières.
- 1.5** Il comprend également les résultats du suivi que nous avons effectué concernant les autres rapports de performance

suivants :

- Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie (chapitre du rapport de 2015);
- Frais de bureau de circonscription des députés de l'Assemblée législative et des membres du Conseil exécutif (chapitre du rapport de 2011);
- Entente sur le logement social de la SCHL (chapitre du rapport de 2011).

1.6 En outre, le chapitre contient des résumés de l'état de mise en œuvre des recommandations déclaré par les ministères et les organismes en cause inclus dans nos chapitres de 2013 et 2014, ainsi que :

- l'annexe A, qui présente un « résumé des projets importants réalisés dans les ministères et les organismes de la Couronne depuis dix ans »;
- l'annexe B, qui présente un « rapport d'état détaillé relatif aux recommandations depuis 2012 »;
- l'annexe C, qui présente un index afin de relier chaque ministère ou organisme de la Couronne aux parties du rapport qui le concernent.

1.7 Il y a cinq secteurs particulièrement préoccupants que j'aimerais souligner dans le cadre de ce volume.

Salubrité des viandes

1.8 Notre chapitre sur la salubrité des viandes - programme d'inspection des locaux destinés aux aliments contient un certain nombre de recommandations formulées au ministère de la Santé. Les lacunes importantes qui sont abordées dans nos recommandations comprennent :

- l'absence de moyens dissuasifs disponibles au Ministère en raison des amendes minimales qui peuvent être imposées aux exploitants de locaux destinés aux aliments qui ne respectent pas les normes;
- l'existence de nombreux locaux destinés aux aliments non agréés ni inspectés qui exercent des activités au Nouveau-Brunswick, incluant les marchés agricoles, les dépanneurs, les entrepôts alimentaires, les hôtels et motels servant des petits déjeuners continentaux, les soupers communautaires, les soupes populaires et d'autres exploitations sans but lucratif du secteur alimentaire;
- le manque d'assurance de la qualité du programme

d'inspection des locaux destinés aux aliments fait en sorte que les normes opérationnelles normalisées du Ministère ne sont pas suivies uniformément;

- les dossiers d'inspection que nous avons examinés indiquaient que, dans la plupart des cas, les inspections n'ont pas été effectuées et documentées conformément à la directive du Ministère;
- les documents dans les dossiers de pratiquement tous les locaux destinés aux aliments nouvellement agréés ne démontraient pas de manière appropriée que le Ministère avait respecté ses propres exigences en matière de licence;
- les limites importantes du système manuel actuel pour saisir les données du programme d'inspection des locaux destinés aux aliments, y compris les résultats d'inspection. Les données disponibles ne sont pas cohérentes entre les régions et leur exactitude n'est pas assurée. Par conséquent, la direction ne peut pas accéder rapidement à des renseignements pour la prise de décisions qu'elle a besoin pour bien gérer le programme d'inspection.

Mise à jour sur Atcon

1.9 Opportunités Nouveau-Brunswick (ONB) et le Bureau du Conseil exécutif (BCE) nous ont fourni une mise à jour complète sur leurs progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations découlant de notre audit de 2015 de l'aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie. ONB et le BCE ont indiqué que 15 de nos 19 recommandations de ce rapport avaient été mises en œuvre.

1.10 Nous avons l'intention de vérifier les affirmations faites par ONB en 2017. Nous ferons rapport à l'Assemblée législative conjointement avec nos travaux en cours relatifs à Atcon, comme décrit ci-dessous.

1.11 J'espère que nous constaterons que 100 % de nos recommandations de 2015 auront été mises en œuvre au moment de notre examen en 2017, afin de réduire le risque qu'une situation semblable se produise à l'avenir.

1.12 Notre audit de 2015 a porté principalement sur les prises de décisions internes du gouvernement concernant les garanties de prêts consenties à Atcon. Il reste donc encore d'importantes questions sans réponse dans le dossier Atcon, comme :

- À quoi les 70 millions de dollars des contribuables ont-ils

servi?

- Qui a profité des 70 millions de dollars en aide financière accordée par le gouvernement?
- Quels fournisseurs ont été payés à la suite de l'aide et les garanties de prêts consentis par le gouvernement?

1.13 Cette année, afin de donner des réponses à l'Assemblée législative et aux contribuables du Nouveau-Brunswick, j'ai commencé un examen des documents comptables d'Atcon Holdings Inc. et de ses nombreuses filiales. À l'heure actuelle, je poursuis mes travaux et j'ai l'intention de rendre compte de mes constatations et recommandations en 2017.

1.14 La réalisation de cette deuxième phase des travaux concernant Atcon signifie un dépassement de mon budget ordinaire. Toutefois, je crois comprendre que le gouvernement est disposé à financer tout excédent lié à mon examen d'Atcon. En particulier, dans une lettre reçue le 18 juin 2015, la greffière du Conseil exécutif et secrétaire du Cabinet écrit : [traduction] « *Si vous jugez que la question doit être examinée davantage afin de déterminer les dispositions finales de l'aide financière liée au dossier Atcon, le gouvernement a mentionné qu'il soutiendra cet examen et coopérera dans le cadre de sa réalisation.* »

Le total des frais de bureau de circonscription des députés ne fait toujours pas l'objet d'un rapport public

1.15 Dans le cadre de notre examen de suivi de 2016 portant sur notre audit de 2011 des frais de bureau de circonscription des députés de l'Assemblée législative et des membres du Conseil exécutif, nous avons été déçus de constater que deux recommandations importantes ne sont toujours pas mises en œuvre par le Bureau du Conseil exécutif et l'Assemblée législative.

1.16 Je trouve cela très préoccupant que plus de cinq ans après notre audit le total des frais de bureau de circonscription des députés ne fait toujours pas l'objet d'un rapport public. Les dépenses de bureau de circonscription ont posé des problèmes dans d'autres administrations. Je m'attendais à ce que nos législateurs désirent éliminer les risques que des dépenses inappropriées soient effectuées au Nouveau-Brunswick, tout en faisant preuve de leadership dans les domaines de la transparence et la reddition de comptes au public.

1.17 La mise en œuvre de ces recommandations est indispensable pour s'assurer que les membres de l'Assemblée législative peuvent être tenus responsables de ces frais. J'encourage donc fortement de nouveau l'Assemblée législative et le Bureau du Conseil exécutif de collaborer pour

mettre en œuvre ces recommandations dès que possible.

Des progrès ont été réalisés dans l'établissement d'un plan détaillé à long terme pour l'infrastructure, mais il reste encore beaucoup à faire

1.18 Dans le présent volume, nous avons encore fait le suivi des domaines où nous pensons que la gestion des infrastructures de la province peut être améliorée.

Notamment :

- En rapport avec nos travaux de suivi de l'audit de 2012 de l'entretien des immobilisations routières au ministère des Transports et de l'Infrastructure (MTI), nous sommes heureux de constater que le Ministère a amélioré les renseignements saisis dans son système de gestion des actifs et leur utilisation dans la prise de décisions. Les recommandations pour régler les décisions touchant les revêtements routiers utilisés, le total des coûts du cycle de vie des projets routiers éventuels et les rapports publics sur l'état du réseau routier restent à être pleinement mises en œuvre, bien que des progrès aient été réalisés.
- Dans le chapitre 1 du volume II du Rapport de la vérificatrice générale de 2013, j'ai formulé une recommandation au ministère des Transports et de l'Infrastructure au sujet du besoin de la province pour un plan détaillé à long terme pour l'infrastructure afin d'assurer la viabilité et la sécurité des routes, des hôpitaux, des écoles, des ponts et d'autres infrastructures provinciales essentielles, tout en tenant compte des défis financiers auxquels la province fait face. Vous trouverez les recommandations détaillées avec les réponses de 2016 du Ministère à la pièce 1.1.

1.19 J'encourage de nouveau les membres du Comité des comptes publics à aborder cette question avec les représentants du MTI lorsqu'ils comparaissent devant le comité, pour faire en sorte que des progrès se poursuivent dans les années à venir.

Assurance-maladie – Paiements aux médecins

1.20 Lors notre examen de suivi de 2016 portant sur notre audit de 2012 de l'Assurance-maladie – paiements aux médecins, nous avons constaté qu'aucune des trois recommandations n'avait été entièrement mise en œuvre bien que le Ministère ait réalisé des progrès par rapport à la mise en œuvre des trois recommandations.

1.21 En particulier, je suis très préoccupée par le fait que certains paiements de l'Assurance-maladie liés aux travailleurs blessés ne sont pas recouverts par le Ministère en

raison du long processus manuel qu'il se sert pour déterminer ces montants. Lorsque ces montants ne sont pas recouverts, cela veut dire que ce sont les contribuables qui paient pour les coûts associés aux travailleurs blessés que Travail sécuritaire NB (TSNB) devrait payer et, ultimement, les employeurs de la province. J'encourage donc très vivement le Ministère à relancer cette question avec TSNB et, si une solution ne peut être convenue, de prendre les mesures appropriées.

1.22 Je suis aussi préoccupée du fait que quatre ans après que la recommandation a été formulée pour la première fois, la rémunération des médecins n'est pas encore présentée dans les rapports destinés au public. Je comprends que la *Loi sur le paiement des services médicaux* a été modifiée pour autoriser une telle divulgation et j'encourage donc le Ministère à mettre en œuvre ma recommandation dès que possible. Cela harmoniserait le traitement des paiements aux médecins avec la divulgation que le gouvernement fait actuellement pour la rémunération des employés et les paiements aux fournisseurs et améliorerait la reddition de comptes.

Remerciements

1.23 Le personnel de mon bureau a travaillé très fort pour effectuer les travaux qui ont mené à ce volume de notre rapport. Les chapitres individuels de ce rapport reflètent leur niveau d'engagement, de professionnalisme et de diligence. Je tiens à leur exprimer ma reconnaissance pour leur apport et leur dévouement soutenu à la réalisation du mandat du Bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick.



Kim MacPherson, CPA, CA
Vérificatrice générale

Pièce 1.1 — Résumé des recommandations

Recommandations	Réponse du Ministère
<p>Nous recommandons que le ministère des Transports et de l'Infrastructure élabore et mette en œuvre un plan détaillé à long terme pour l'infrastructure afin d'assurer la viabilité et la sécurité des routes, des hôpitaux, des écoles, des ponts et d'autres infrastructures provinciales essentielles, tout en tenant compte des défis financiers auxquels la province fait face.</p> <p>Il est essentiel que le plan contienne les éléments ci-dessous :</p>	<p>[Traduction] <i>En 2015-2016, le MTI a élaboré un cadre de planification stratégique des immobilisations à long terme. Ce cadre aura recours à des outils d'évaluation par données probantes et à des principes basés sur la gestion des actifs pour déterminer et établir l'ordre de priorité des principaux projets d'infrastructure en matière de transport et d'édifices que le MTI prévoit entreprendre à long terme ainsi que d'autres catégories de dépenses en immobilisations.</i></p>
<p>1. rationaliser les actifs (c.-à-d. les actifs considérés comme non essentiels sont mis hors service et cédés de manière appropriée);</p>	<p>[Traduction] <i>Le cadre de planification stratégique des immobilisations utilise un modèle de gestion des actifs pour les actifs existants afin de déterminer les calendriers de réhabilitation optimaux ainsi qu'une grille d'analyse multicritères pour évaluer et établir l'ordre de priorité des nouveaux projets et ceux à se dessaisir.</i></p>
<p>2. appliquer une démarche budgétaire à long terme qui prévoit des sommes pour l'entretien en fonction du cycle de vie;</p>	<p>[Traduction] <i>Le MTI a élaboré un cadre de planification stratégique des immobilisations à long terme qui tient compte des principes de gestion des actifs pour ses routes, ponts, ponceaux et édifices. Le MTI a également déterminé les conséquences d'une gestion des actifs non entièrement financée (c.-à-d., obligation supplémentaire envers l'infrastructure, pourcentage de routes en mauvais état, etc.)</i></p>
<p>3. assurer une source protégée de financement au niveau de base qui est jugé nécessaire pour correctement entretenir les actifs en service;</p>	<p>[Traduction] <i>À l'aide de modèles de gestion des actifs, le MTI a déterminé le financement minimal requis pour optimiser le cycle de vie des routes, ponts et ponceaux existants. Un modèle de construction pour les toits a aussi été élaboré et mis en œuvre. Le MTI est à recenser divers modèles pour le financement dédié à cette fin.</i></p>

Pièce 1.1 — Résumé des recommandations (suite)

Recommandations	Réponse du Ministère
4. avoir un horizon de planification de 20 ans;	[Traduction] <i>Le MTI considère qu'un horizon de 10 ans est plus approprié étant donné l'incertitude entourant un horizon de 20 ans. Cet horizon temporel est cohérent avec les périodes de planification des immobilisations utilisées par d'autres administrations, dont le Québec.</i>
5. établir un processus en vertu duquel les nouvelles immobilisations sont construites uniquement si une analyse de rentabilité en démontre le besoin et prévoit notamment la réinjection des économies découlant des actifs rationalisés dans les coûts d'entretien de la nouvelle immobilisation en fonction du cycle de vie;	[Traduction] <i>La grille d'analyse multicritères du MTI prend en compte les indicateurs économiques, sociaux, environnementaux et culturels lors de l'évaluation de l'ajout ou de la suppression de la capacité de son stock d'actifs. Le poids de chaque catégorie d'indicateurs peut varier selon l'actif. Une analyse coûts-avantages fournit une autre évaluation du rendement du capital investi. Ce processus a été utilisé dans la prise de décisions pour certains actifs et il est en train d'être peaufiné pour une application universelle.</i>
6. appliquer la stratégie et le système de gestion des actifs du Ministère à tous les actifs essentiels, ce qui favoriserait une approche axée sur l'établissement des priorités en fonction du cycle de vie au moindre coût pour tous les actifs essentiels;	[Traduction] <i>Le MTI a élaboré des modèles de gestion des actifs pour ses routes, ponts, ponceaux et toits et a consulté d'autres ministères, dont l'EDPE qui souhaite adopter cette méthode. Les modèles sont à diverses étapes d'élaboration, le modèle pour les revêtements routiers étant le plus développé.</i>
7. publier annuellement un rapport de rendement public qui présente notamment l'état réel des actifs essentiels comparativement aux cibles préétablies, et expliquer les raisons de tout écart significatif;	[Traduction] <i>Le MTI inclut plusieurs mesures de rendement, y compris le % des routes en mauvais état, l'indice de l'état des ponts et le respect de la gestion des actifs pour les dépenses en immobilisations pour les revêtements routiers dans son tableau de bord équilibré qui sont présentés dans son rapport annuel.</i>
8. mettre en place un processus ou un mécanisme pour faire en sorte que le Ministère fasse preuve de discipline financière à long terme (comme des modifications législatives, du financement prévu dans la loi ou des ententes contractuelles).	[Traduction] <i>Le MTI a présenté un Plan stratégique d'immobilisations triennal au gouvernement en 2015. L'endossement de ces plans par le gouvernement encouragera une discipline budgétaire. Rendre des comptes au moyen du tableau de bord équilibré et du rapport annuel aide aussi à encourager la discipline budgétaire et le respect de la gestion des actifs. Le MTI est à recenser des modèles et des pratiques exemplaires pour le financement dédié à la gestion des actifs.</i>